



Bruxelles, le 17.10.2018
COM(2018) 699 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**Concrétisation des engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire
et nutritionnelle:
troisième rapport bisannuel**

{SWD(2018) 440 final}

1. INTRODUCTION

Le présent document est le troisième rapport mettant en évidence les progrès réalisés par l'UE et ses États membres dans la mise en œuvre de leur politique commune de sécurité alimentaire¹. Ce rapport est accompagné par un document de travail des services de la Commission qui fournit des informations complémentaires sur des analyses et des études de cas. Au fil du rapport, divers exemples montrent comment l'UE et ses États membres ont encore renforcé leur soutien et ont donné suite aux recommandations et aux conclusions du Conseil adoptées en 2016.

2. ÉVOLUTION DES POLITIQUES EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Avec 821 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle a augmenté pour la deuxième année consécutive en 2017, alors qu'elle déclinait de façon constante depuis plus d'une décennie. La malnutrition chronique infantile a reculé, bien qu'un enfant de moins de cinq ans sur quatre soit encore concerné. D'ici 2050, la population mondiale devrait atteindre plus de 9 milliards d'habitants, ce qui entraînera un accroissement de la concurrence à l'égard de ressources limitées. Cette situation sera aggravée par les effets accélérateurs du changement climatique, les conflits et les pressions croissantes exercées sur les sols et les ressources naturelles, ainsi que sur les approvisionnements en nourriture, en eau et en énergie. Ces défis auront une lourde incidence sur la capacité du système agroalimentaire à fournir des produits sains et nutritifs à une population en croissance rapide.

Les objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'ODD 2, visent à relancer la dynamique et à rassembler les pays autour des ambitions consistant à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable» d'ici 2030. Conformément à l'approche de l'UE fondée sur les droits, y compris le droit à la nourriture, éradiquer la faim et améliorer la situation nutritionnelle des plus vulnérables sont des responsabilités essentielles inscrites dans le nouveau consensus européen pour le développement². La stratégie globale 2016 pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour prévenir les conflits et s'attaquer aux causes profondes, telles que les inégalités, la surexploitation des ressources et le changement climatique, à la lumière de leur impact sur la désertification, la dégradation des sols, la rareté de l'eau et les crises alimentaires. Ainsi, l'UE et les États membres aident les gouvernements à mener des stratégies de prévention et de réaction durables qui contribuent au renforcement de la résilience.

L'UE et ses États membres continuent de mettre fortement l'accent sur la transformation du rôle des femmes. Une attention particulière est accordée à la promotion d'une approche transformatrice, visant non seulement à améliorer l'accès des femmes aux ressources, mais également à garantir le respect de l'égalité de leurs droits, en veillant à ce que les interventions bénéficient aussi bien aux hommes qu'aux femmes et autonomisent les premiers comme les secondes.

L'UE et ses États membres contribuent au renforcement des personnes vulnérables dans les pays partenaires en encourageant la création de meilleurs emplois et de possibilités de génération de revenus. Dans le cadre du plan d'investissement extérieur lancé en 2017, l'UE s'associe à des institutions financières afin de relancer le dynamisme économique des pays partenaires pour améliorer la croissance économique équitable des zones rurales. Pour mieux s'attaquer au lien complexe entre insécurité alimentaire, pauvreté rurale et migration, l'UE renforce la coopération et le dialogue au sein du partenariat UE-Union africaine (UA) et organise des forums des affaires UE-Afrique pour faciliter la création de possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes. Le plus récent de ces forums, qui s'est tenu en novembre 2017 à Abidjan, était axé sur le développement des partenariats public-privé dans le secteur agroalimentaire. Ces actions vont de pair avec le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique afin de traiter les causes profondes de l'instabilité, des

¹ Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire, COM(2010)127.

² Journal officiel C 201 du 30.6.2017, p. 1.

déplacements forcés de populations et de la migration illégale, de contribuer à une meilleure gestion des migrations et de tirer parti des possibilités.

Encourager l'innovation et la recherche est essentiel pour améliorer l'agriculture et les systèmes alimentaires. Lors du sommet «One Planet» en 2017, l'UE et la fondation Bill et Melinda Gates se sont engagées à verser chacune 270 000 000 EUR sur la période 2018-2020 en faveur d'une initiative conjointe de recherche et d'innovation agricole dans des pays tiers, pour répondre aux défis posés par le changement climatique. Le rôle de l'agriculture est primordial, car ce secteur est au cœur des contributions déterminées au niveau national (CDN) de nombreux pays que l'UE et ses États membres soutiennent au travers de programmes de coopération en faveur d'une agriculture durable. Emboîtant le pas à la France, l'UE cherche à mobiliser les États membres et d'autres organisations autour de la «valeur cible d'un milliard de dollars». En outre, le partenariat UE-Afrique de recherche et d'innovation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable (FNSSA) est devenu opérationnel depuis peu, avec un financement alloué au titre du programme Horizon 2020 et du régime de subventions à la recherche de l'UA.

Les dirigeants du G7 restent déterminés à aider 500 millions de personnes à sortir de la faim et de la malnutrition d'ici 2030 et, au sommet de 2017 à Taormine³, ils ont décidé de renforcer leur soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable en Afrique subsaharienne par une série d'actions, y compris en augmentant l'APD. Reconnaisant que la transformation des milieux ruraux est un processus vital aux fins de la création d'emplois, de l'augmentation des revenus et pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les dirigeants du G20 ont lancé en 2017 l'initiative pour l'emploi des jeunes en milieu rural, qui s'inscrit dans le partenariat du G20.

3. FONDS DÉCAISSÉS ET PROGRÈS RÉALISÉS

Cette section présente un aperçu des décaissements de l'UE et de ses États membres en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les avancées les plus récentes vers la satisfaction des critères de performance des priorités stratégiques.

Décaissements⁴

Par comparaison avec le premier et le deuxième rapport, l'assistance financière annuelle allouée par l'UE et ses États membres à la sécurité alimentaire et nutritionnelle s'est accrue pour atteindre 4 200 000 000 EUR, soit une hausse de 14,7 % depuis 2014 et de 24,8 % depuis 2012. Ce montant représente environ 6 % de l'aide publique au développement (APD) en 2016; toutefois, cela représente un léger déclin par rapport à une part d'environ 8 % de l'APD en 2012 et 2014⁵.

Tandis que la contribution aux initiatives mondiales et à la fourniture de biens publics mondiaux en soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est restée solide (19 % – une baisse par rapport aux 25 % de 2014), l'appui à l'échelon des pays a augmenté en 2016, passant de 66 % à 69 %. Le soutien régional à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est passé de 9 % à 12 %.

Le tableau 1 montre que l'aide à l'Afrique subsaharienne a encore augmenté en 2016, représentant 53 % du soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Alors que l'appui apporté à l'Asie a quelque peu décliné en 2016, le soutien à l'Amérique latine et aux Caraïbes ainsi qu'aux pays du voisinage a augmenté. Globalement, il n'y a pas eu de changement majeur et les données montrent que, malgré les pressions

³ <http://www.g7italy.it/en/documenti-altri>

⁴ Il convient de noter que de nombreux États membres ont versé des fonds supplémentaires bien au-delà des montants totaux indiqués ici. Cependant, aux fins du présent rapport, seuls les décaissements supérieurs à 100 000 EUR ont été pris en compte. En outre, les méthodes d'établissement de rapports varient d'un État membre de l'UE à l'autre. Les chiffres indiqués dans le présent rapport reflètent uniquement la méthodologie spécifique utilisée pour le présent exercice.

⁵ Comme les précédents rapports, ce troisième rapport – publié en 2018 – reprend les derniers chiffres officiels disponibles, qui couvrent l'année 2016.

externes et les interventions d'urgence, le soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste une priorité majeure pour l'UE et ses États membres.

Tableau 1: répartition géographique des décaissements d'aide de l'UE et de ses États membres en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2012, 2014 et 2016

	2012	% 2012	2014	% 2014	2016	% 2016	Variation
Afrique subsaharienne	1 439	43 %	1 663	45 %	2 242	53 %	74 %
Monde	958	28 %	899	25 %	800	19 %	112 %
Asie	593	18 %	539	15 %	509	12 %	106 %
Amérique latine et Caraïbes	231	7 %	225	6 %	285	7 %	79 %
Pays du voisinage	88	3 %	231	6 %	312	7 %	74 %
Autres	56	2 %	102	3 %	52	1 %	198 %
Total	3 366	100 %	3 659	100 %	4 200	100 %	87 %

Le tableau 2 donne un aperçu des décaissements en mettant en lumière le nombre de programmes, le niveau de soutien et le nombre de pays ayant reçu un soutien. La priorité stratégique 1 continue de recevoir l'essentiel de l'aide, bien que celle-ci ait diminué, passant de 60 % à 50 %, tandis que l'on constate une augmentation de l'appui aux cinq autres priorités stratégiques. Dans l'ensemble, le nombre de programmes a augmenté au cours des deux dernières années, tout comme le nombre de pays vers lesquels le soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est orienté pour ce qui est des interventions relatives à la nutrition et à la protection sociale. En outre, une grande attention a été accordée à la dimension du genre et aux contributions à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de celui-ci. En 2016, une part de 57 % du soutien peut être considérée comme tenant compte de la dimension du genre, 43 % favorise l'adaptation au changement climatique et 16 % contribue aux efforts d'atténuation du changement climatique. Globalement, environ 12 % de l'aide est consacrée à la recherche.

Tableau 2: progrès par rapport aux critères de performance

Critères de performance	Nombre de programmes			Soutien reçu			Nombre de pays		
	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016
1. Améliorer la résilience et les moyens de subsistance des petits agriculteurs	1 560	1 822	1 863	2 022	2 137	2 120	108	103	108
2. Soutenir une gouvernance efficace	410	588	632	395	535	698	84	92	87
3. Soutenir l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional	98	188	228	151	191	226			
4. Renforcer les mécanismes de protection sociale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	94	102	123	209	133	254	40	40	44
5. Améliorer la nutrition	278	341	455	467	504	638	63	64	71
6. Améliorer la coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement pour accroître la résilience	63	148	161	122	159	265	18	37	37
Dont..									
<i>Programmes de recherche</i>	149	154	463 (13 %)	379	300	493 (12 %)			69 (61 %)
<i>Programmes tenant compte de la dimension du genre</i>			1 878 (54 %)			2 404 (57 %)			97 (85 %)
<i>Objectif principal</i>			155 (4 %)			171 (4 %)			51 (45 %)
<i>Objectif important</i>			1 723 (50 %)			2 233 (53 %)			97 (85 %)
<i>Programmes d'adaptation au changement climatique</i>			1 344 (39 %)			1 826 (43 %)			95 (83 %)
<i>Objectif principal</i>			308 (9 %)			342 (8 %)			67 (59 %)
<i>Objectif important</i>			1 036 (30 %)			1 484 (35 %)			91 (80 %)
<i>Programmes d'atténuation du changement climatique</i>			598 (17 %)			693 (16 %)			89 (78 %)
<i>Objectif principal</i>			82 (2 %)			75 (2 %)			40 (35 %)
<i>Objectif important</i>			516 (15 %)			618 (15 %)			86 (75 %)
	2 503	3 343	3 462	3 366	3 659	4 200	114		

Progrès par rapport aux priorités stratégiques et aux critères de performance

Cette section présente un aperçu des efforts fournis; des exemples plus détaillés et plus spécifiques figurent dans le document de travail des services de la Commission qui accompagne le présent rapport.

La **priorité stratégique 1** continue de recevoir la plus grande part de l'attention, ce qui montre que ce soutien est un aspect essentiel de la coopération au développement de l'UE et de ses États membres. Dans ce domaine, les efforts se portent sur le renforcement de la résilience des communautés rurales, l'intensification durable de la production, le financement du développement de l'agroalimentaire, l'agriculture climato-intelligente et le placement de la science au cœur de la coopération au développement dans le domaine de l'agriculture, en particulier, pour encourager l'innovation et accroître son impact. De nombreux projets concernent la transformation des milieux ruraux et les approches territoriales et soutiennent la création d'emplois décents dans les zones rurales – notamment pour les femmes et les jeunes.

La **priorité stratégique 2** montre que l'efficacité de la gouvernance reste un domaine de soutien essentiel. En 2017, l'UE s'est associée à la FAO pour organiser un forum à l'occasion de la commémoration du cinquième anniversaire de l'adoption des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, et présenter les progrès réalisés dans leur mise en œuvre. L'UE et ses États membres sont de fervents partisans d'initiatives telles que les diverses communautés économiques régionales et le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Dans le cadre de la **priorité stratégique 3**, le soutien aux initiatives régionales a été augmenté progressivement au cours des dernières années; il a par exemple visé des programmes régionaux en matière de pêche et le renforcement des capacités en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires régionales.

En ce qui concerne la **priorité stratégique 4**, si le dernier rapport faisait état d'une chute des décaissements, le présent rapport signale en revanche une augmentation substantielle du soutien aux mécanismes de protection sociale (121 000 000 EUR de plus), ainsi que du nombre de programmes et de pays où l'UE et/ou des partenariats entre États membres travaillent activement.

Dans le cadre de la **priorité stratégique 5**, les efforts de renforcement d'une approche de soutien multisectorielle conjointe visant à éradiquer la sous-alimentation se poursuivent de manière constante depuis 2014; ces efforts tendent à stimuler la collaboration pour favoriser l'engagement et l'initiative à l'échelon des pays et promouvoir la responsabilisation à l'égard du soutien de l'UE et de ses États membres au niveau national et mondial.

La **priorité stratégique 6** a reçu une attention méritée sous la forme d'une augmentation de 107 000 000 EUR par rapport à 2014. Le rapport mondial sur les crises alimentaires 2018 indique que près de 124 millions de personnes se trouvent en situation de crise alimentaire et démontre la nécessité de s'attaquer aux facteurs de l'insécurité alimentaire. Conformément à la stratégie globale de l'UE et aux activités des États membres visant à rendre opérationnel le lien entre aide humanitaire, développement et paix, l'UE travaille avec d'autres partenaires au sein du réseau mondial contre les crises alimentaires à la réalisation d'analyses conjointes et à l'organisation de réactions coordonnées.

Tableau 3: exemples spécifiques d'interventions donnant des résultats

Priorité stratégique 1	L'Allemagne soutient la résilience et les moyens de subsistance des petits paysans dans plus de 81 pays. Grâce au programme mondial de centres d'innovations vertes (qui fait partie de l'initiative <i>One World – No Hunger</i>), 600 000 petits exploitants agricoles (40 % de femmes et 30 % de jeunes) ont reçu une formation; une augmentation de 35 % de la productivité a été obtenue. En Éthiopie, l'Autriche a aidé 348 513 agriculteurs (dont 23,6 % de femmes) à améliorer leur productivité agricole et plus de 6 000 ménages ont bénéficié de mesures de réhabilitation de bassins versants; 52 des 78 personnes interrogées ont ainsi pu épargner.
Priorité stratégique 2	Dans le cadre de l'initiative <i>America Latina y Caribe sin Hambre</i> , l'Espagne a été un partenaire actif de la promotion de ce front des parlementaires contre la faim en tant qu'acteur majeur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Priorité stratégique 3	L'Italie a soutenu le développement de communautés côtières de la région méditerranéenne en offrant des subventions collectives à 2 000 pêcheurs ainsi que 60 subventions à des femmes pour lancer des services d'alimentation et en apportant son appui à la formation de 500 pêcheurs, à la création de trois associations de pêcheurs/agriculteurs et à la construction d'un port pouvant accueillir une centaine de bateaux de pêche.
Priorité stratégique 4	L'Irlande a contribué au programme établissant un filet de sécurité pour une production minimale en Éthiopie, dans le cadre duquel 10,2 millions de personnes ont reçu une assistance alimentaire à la suite de la sécheresse de 2016 provoquée par El Niño.
Priorité stratégique 5	La Belgique a soutenu les chaînes de valeur de la volaille et du tournesol dans deux districts du nord de la Tanzanie, où les revenus des bénéficiaires ont augmenté de 24 % malgré les sécheresses de 2009-2010. La consommation d'œufs et de poulet a également augmenté de manière significative au sein des ménages de bénéficiaires, ce qui a un effet positif sur la valeur nutritive de l'alimentation de tous les membres de ces ménages, surtout des enfants.
Priorité stratégique 6	La France a soutenu un projet de renforcement de la résilience dans le sud-est du Sénégal; l'augmentation de la production et de l'assistance alimentaires s'est traduite par un niveau désormais acceptable de consommation alimentaire pour 61 % des participants au programme sur la base de la catégorisation du PAM, contre 36 % pour les non-participants. Le Royaume-Uni, avec la Commission et d'autres acteurs, a contribué avec succès au développement de la classification de l'insécurité alimentaire chronique de l'IPC, qui soutiendra la prise de décisions basées sur des données concrètes en matière de sécurité alimentaire.

Coordination, complémentarité et cohérence

Le nouveau consensus européen pour le développement place la programmation conjointe au centre des efforts déployés par l'UE pour mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 et soutenir les plans nationaux de développement des pays partenaires en améliorant la coordination et la cohérence de l'assistance au développement apportée par l'UE et ses États membres. La programmation conjointe a fait d'importants progrès: 45 pays ont déjà pris des mesures concrètes en la matière et 17 autres en sont aux premières étapes. Fin 2014, l'on comptait 10 documents de programmation conjointe; ce nombre est passé à 26 en février 2018. Au Laos et au Sénégal, la valeur ajoutée de la programmation conjointe est avérée depuis plusieurs années, des résultats significatifs ayant été obtenus dans des domaines clés comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Encadré 1: la programmation conjointe de l'UE au Sénégal

L'UE et ses États membres sont engagés depuis 2013 dans un processus de programmation conjointe au Sénégal. Le deuxième document de programmation conjointe, qui couvre la période 2018-2023 et cadre avec le Plan Sénégal Émergent, a été récemment approuvé. L'analyse conjointe a montré que, malgré certaines réalisations positives en matière de lutte contre la malnutrition enregistrées ces dernières années, la question reste une préoccupation majeure pour le pays. Le processus de programmation conjointe s'attaque à ces défis en se concentrant sur l'interdépendance entre nutrition, sécurité alimentaire et agriculture, particulièrement dans les zones rurales. L'UE, la France, l'Italie et l'Espagne travaillent conjointement pour soutenir la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition.

Encadré 2: la programmation conjointe de l'UE au Laos

Au Laos, la programmation conjointe a été lancée en 2012; elle a conduit à une stratégie de transition conjointe pour la période 2014-2015. À la suite de cette première phase, l'UE, sept États membres et la Suisse ont adopté une programmation européenne conjointe 2016-2020 pour la République démocratique populaire lao. La nutrition est l'un des sept secteurs prioritaires de la stratégie, dans lequel l'UE travaille en concertation principalement avec la France, l'Allemagne et la Suisse. La programmation conjointe au Laos est un excellent exemple de la manière dont l'UE et ses partenaires soutiennent la politique nutritionnelle du pays et veillent à ce que la nutrition soit dûment prise en compte dans d'autres secteurs. À titre d'illustration, l'UE et la France soutiennent conjointement des interventions prioritaires relatives aux chaînes de valeur tenant compte de la nutrition et aux services de conseils aux populations rurales, tandis que l'UE et l'Allemagne soutiennent conjointement des investissements dans des infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

4. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Un grand nombre de résultats transmis par l'UE et ses États membres montrent l'impact de leur action sur le terrain. Le tableau 4 présente une sélection de ces résultats. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Commission continuent de fournir des données agrégées issues de tous leurs programmes et présentent un certain nombre de résultats institutionnels. Bien que des travaux soient en cours pour tenter de rationaliser les méthodes de mesure et de communication de l'impact à un niveau agrégé, certaines difficultés demeurent. Les résultats présentés ci-dessous ne doivent pas être considérés comme complets ou comparables, mais plutôt comme un instantané de différentes méthodes couvrant des périodes différentes selon des critères différents. Les travaux actuels visant à définir des indicateurs communs et des méthodes efficaces à appliquer dans le contexte de la production de rapports sur les ODD amélioreront encore ce processus.

Tableau 4: impact sur le terrain

Pays-Bas (2017)	Royaume-Uni	Commission (2013-2017)
<p>33 700 000 personnes sous-alimentées ont reçu une assistance; environ 15 500 000 d'entre elles en ont retiré un bénéfice démontrable sous la forme de l'amélioration de leur apport alimentaire;</p> <p>7 370 000 petites exploitations agricoles familiales ont reçu un soutien qui s'est traduit de manière démontrable pour 1 950 000 de celles-ci par une augmentation de la productivité et/ou des revenus, et pour 1 590 000 par un meilleur accès aux marchés;</p> <p>1 360 000 hectares de terres cultivables ont été amendées, dont 366 890 hectares moyennant des pratiques plus éco-efficaces et 179 360 hectares par l'augmentation de leur résilience face aux stress et aux chocs; un régime foncier sûr a été garanti à 1 220 000 agriculteurs.</p>	<p>Pendant la période 2015-2017, 26 300 000 enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes ont reçu un soutien dans le cadre de programmes de nutrition (dont 15 200 000 étaient des femmes ou des filles);</p> <p>en 2016-2017, le Royaume-Uni a soutenu des projets d'investissement dans l'agroalimentaire qui ont bénéficié à plus de 2 millions d'agriculteurs de pays en développement;</p> <p>pendant la période 2011-2015, 8 900 000 personnes (dont 4 600 000 femmes) ont reçu un appui au titre de programmes de transfert d'espèces;</p> <p>pendant la période 2011-2015, 3 700 000 personnes (dont 1 900 000 femmes) ont vu leur sécurité alimentaire assurée;</p> <p>pendant la période 2011-2015, 6 100 000 personnes (dont 3 000 000 femmes) ont reçu un appui pour améliorer leurs droits fonciers et patrimoniaux.</p>	<p>11 976 000 femmes en âge de procréer et enfants de moins de cinq ans ont bénéficié de programmes de nutrition;</p> <p>14 159 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire ont reçu une assistance au moyen de transferts sociaux;</p> <p>des pratiques de gestion durable des sols ont été introduites sur 3 675 000 hectares de terres;</p> <p>3 841 000 personnes ont reçu des services de conseils aux populations rurales afin d'ajouter de la valeur à leur production et d'améliorer les liens entre les agriculteurs et les marchés;</p> <p>815 000 personnes ont reçu un appui pour obtenir un régime foncier sûr et assurer ainsi la durabilité de leurs moyens de subsistance.</p>

5. DOMAINES THÉMATIQUES

Comme l'a demandé le Conseil en 2016, le présent rapport se penche plus particulièrement sur deux thèmes spécifiques.

Approches visant la résilience face au changement climatique

L'agriculture est l'un des secteurs les plus gravement touchés par le changement climatique. L'UE et ses États membres encouragent le développement d'une agriculture capable de remplir de multiples fonctions telles que l'amélioration de la base de ressources naturelles et de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, l'augmentation du rendement des sols et de la productivité de la main-d'œuvre et l'accroissement de l'approvisionnement alimentaire. Il s'ensuit un effet gagnant-gagnant, sous la forme de la création de possibilités de revenus et d'emplois décents. En 2014, 38 % de la totalité des soutiens alloués à la sécurité alimentaire et nutritionnelle avaient contribué à l'adaptation au changement climatique. En 2016, ce taux a augmenté pour passer à 43 %.

L'UE et ses États membres défendent la prise en compte du changement climatique dans leurs programmes de développement agricole existants et encouragent l'adoption de mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci dans ce secteur. Des approches visant la résilience face

au changement climatique, passant par la gestion durable des ressources naturelles, l'intensification agroécologique de l'agriculture familiale, l'aménagement durable des zones rurales et la gestion des risques, sont intégrées dans les programmes. Pour permettre aux pays partenaires de devenir plus résilients face aux chocs et stress climatiques, des conseils et des informations, des technologies adoptées au niveau local et un soutien aux infrastructures leur sont fournis. Ensemble, les États membres et l'UE soutiennent également activement la recherche et l'apprentissage en matière de pratiques agricoles favorisant la résilience face au changement climatique, dans le contexte du GCRAI et d'autres programmes de recherche. Dans le cadre d'un symposium organisé par la FAO en avril 2018, ils ont aussi soutenu un débat sur le rôle de l'agroécologie dans l'établissement d'un système agroalimentaire durable.

Ces activités vont de pair avec le soutien aux CDN des pays partenaires et le suivi, les rapports et les vérifications liés à la CCNUCC. L'UE et ses États membres soutiennent des organisations et des fonds internationaux comme le FIDA, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial afin d'encourager les mesures d'atténuation et d'adaptation à tous les niveaux.

Encadré 3: soutien à la recherche et à l'apprentissage en matière de technologies agricoles attentives à la nutrition et favorisant la résilience face au changement climatique

L'UE et ses États membres continuent de concentrer leur attention sur le rôle des petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, dans le cadre de systèmes alimentaires durables, et soutiennent la recherche et l'apprentissage en matière de technologies et techniques agricoles attentives à la nutrition et favorisant la résilience face au changement climatique, par l'intermédiaire des centres et programmes de recherche du GCRAI. Des efforts sont consentis pour intégrer les techniques locales et tirer parti des effets agroenvironnementaux et socio-économiques de ces pratiques.

Encadré 4: le «Rural Village Water Resources Management Project» (projet de gestion des ressources en eau en milieu rural) au Népal

Ce projet, lancé en 2006, est financé conjointement par la Finlande et le Népal. Il est maintenant entré dans sa troisième phase, qui s'achèvera en 2022; il vise à améliorer le bien-être et à réduire la pauvreté dans les communautés villageoises en développement par la gestion durable des ressources locales en eau. Parmi les résultats obtenus, on peut citer: approvisionnement en eau domestique conformément aux normes nationales pour 144 000 bénéficiaires; installations sanitaires de base, y compris des toilettes à domicile, pour 358 000 bénéficiaires; irrigation pour 28 000 bénéficiaires; électricité fournie par une microcentrale hydroélectrique pour 41 000 bénéficiaires; fourneaux de cuisine améliorés pour 67 000 bénéficiaires; et moyens de subsistance de base grâce à la gestion d'un potager familial pour 164 000 bénéficiaires.

Pratiques agricoles attentives à la nutrition

La sous-alimentation et la malnutrition sont des obstacles majeurs au développement et un fardeau permanent. Des interventions agricoles judicieusement conçues peuvent jouer un rôle clé en la matière en fournissant des solutions durables pour ce qui est de l'accès à la nourriture et de la qualité de l'alimentation. L'agriculture attentive à la nutrition est une approche qui vise à garantir la production en quantité et qualité adéquates d'une variété d'aliments sûrs et nourrissants, abordables, culturellement appropriés, propres à satisfaire durablement les besoins alimentaires des populations.

L'UE et ses États membres ont convenu ensemble d'adopter une vision plus exhaustive et une approche multisectorielle de cette question. Ils travaillent conjointement à la conception de politiques et de stratégies agricoles attentives à la nutrition donnant une place centrale aux femmes dans les pays où les enfants accusent un retard de croissance important; à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales attentives à la nutrition qui renforcent les compétences et le savoir-faire; au suivi des programmes, y compris en y intégrant des indicateurs de la diversité alimentaire et du caractère économiquement abordable; et à l'obtention de données plus concrètes afin de pouvoir appliquer des approches rentables permettant d'obtenir un retour sur les investissements nutritionnels dans le secteur de l'agriculture.

Parmi les exemples de pratiques agricoles attentives à la nutrition, l'on peut citer la promotion de chaînes de valeur tenant compte de la nutrition, d'approches innovantes d'enrichissement des aliments, d'une diversification locale favorisant la richesse en nutriments et de l'intégration de volets «potagers familiaux» dans les projets de développement rural dans les pays où une approche globale du développement des moyens de subsistance des communautés est mise en œuvre. Les parties prenantes nationales et locales sont encouragées à s'engager et à prendre des initiatives en faveur de la promotion de pratiques de production durables telles que l'agriculture biologique, la gestion durable des pâturages et la gestion intégrée des nuisibles. Le GCRAI reçoit également un soutien en lien avec l'agriculture attentive à la nutrition.

L'UE et ses États membres soutiennent le travail de l'UNICEF en faveur de la nutrition à l'échelon local et appuient les efforts du mouvement pour le renforcement de la nutrition (*Scaling Up Nutrition*). Pour ce qui est de la collaboration public-privé, plusieurs États membres soutiennent l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN) afin d'améliorer les résultats en matière de nutrition chez les personnes démunies dans les pays à revenu faible et intermédiaire par l'introduction de solutions basées sur le marché dans le système alimentaire.

6. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

En faisant état de leurs derniers décaissements, qui se sont élevés à 4 200 000 000 EUR en 2016, ainsi que de leur engagement politique, l'UE et ses États membres apportent la preuve que les questions essentielles de sécurité alimentaire et nutritionnelle figurent systématiquement en bonne place parmi les préoccupations mondiales et que les efforts ont été accrus dans de nombreux pays afin d'améliorer les résultats en matière de nutrition ainsi que les moyens de subsistance dans le secteur agricole. L'analyse présentée dans le document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport prouve l'importance des aspects suivants:

- 1. Maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle au premier plan de la coopération au développement afin de régler les problèmes systémiques affectant le système alimentaire mondial et de relever les défis liés au développement à l'égard desquels le secteur agroalimentaire joue un rôle primordial.** En tant qu'acteurs mondiaux, l'UE et ses États membres doivent continuer à façonner les priorités internationales et à travailler avec tous leurs partenaires pour relever les défis actuels et futurs.
- 2. Poursuivre les efforts conjoints d'élaboration d'une approche stratégique des crises alimentaires, en tenant compte du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, et renforcer le réseau mondial contre les crises alimentaires pour favoriser les analyses conjointes, l'allocation stratégique commune des ressources et la coordination des réactions.**
- 3. Poursuivre la recherche d'une vision commune de la nutrition et d'un concept d'agriculture attentive à la nutrition partagé par l'UE et tous ses États membres, ce qui contribuera à soutenir tous les moyens potentiels de faire en sorte que l'agriculture ait un impact sur la nutrition.**
- 4. Veiller à ce que l'UE et ses États membres accordent davantage d'attention au rôle critique de l'agriculture face au changement climatique – comme l'a souligné la CCNUCC – et pour la réalisation des ODD.** Les travaux actuels d'exécution de l'accord de Paris, comme le travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture et d'autres engagements pertinents visant à aider les pays concernés à mettre en œuvre leurs CDN, pourraient y contribuer.
- 5. Renforcer le soutien apporté aux femmes dans le cadre des mesures de sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux national et local. Des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour mieux cerner les contributions des femmes.** Des efforts

pourraient également être déployés pour que les initiatives atteignent les femmes, leur soient bénéfiques et les autonomisent, et l'UE et ses États membres pourraient systématiquement ventiler par sexe les données fournies concernant les indicateurs pertinents.

6. **Accélérer les travaux de définition d'une chaîne de résultats et d'indicateurs communs de suivi des progrès et des résultats à un niveau agrégé.** Il y aurait lieu de montrer comment l'UE contribue à la réalisation de l'ODD 2. Les connaissances et les orientations en matière de mesure des impacts doivent pouvoir être utilisées par tous, y compris le secteur privé.
7. **Renforcer par des partenariats les capacités nationales et régionales de recherche agronomique pour favoriser l'innovation.** Cet effort pourrait stimuler l'innovation intelligente sur le plan du développement dans le secteur agricole, notamment grâce au développement des capacités et à des partenariats comme le programme DeSIRA (*Development-Smart Innovation through Research in Agriculture*).
8. **Ancrer davantage l'emploi des jeunes en milieu rural dans le dialogue sur les politiques et dans les investissements dans la création d'emplois et de possibilités de formation, et veiller à ce que les jeunes soient pris en compte à tous les stades des politiques et des projets.** Les efforts consentis par les États membres de l'UE et dans le cadre du plan d'investissement extérieur et du fonds fiduciaire pour l'Afrique devraient être poursuivis et intensifiés, et faire le lien avec les initiatives du G20 s'il y a lieu.
9. **Promouvoir les échanges commerciaux agricoles régionaux en soutenant les initiatives existantes qui favorisent une approche durable des systèmes alimentaires.** Ceci implique l'établissement de liens entre les agriculteurs et les marchés et la protection des droits de l'homme et des droits du travail, ainsi que des droits des communautés locales, par l'application des principes pour des investissements agricoles responsables et la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.
10. **Travailler conjointement avec tous les acteurs légitimes du système alimentaire à l'amélioration des institutions et processus internationaux pour orienter la transformation durable des systèmes alimentaires en renforçant la coopération et la cohérence et en favorisant les actions fondées sur des données concrètes.**